
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 539 DU 11 NOVEMBRE 2020
portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-027 du 15 janvier 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 novembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche dans les fonctions ci-après :

- Conseiller technique à la recherche, à l'Agriculture et à l'Alimentation
monsieur Sylvestre FANDOHAN
- Conseiller technique à l'Aménagement et à l'Équipement rural
monsieur Gontrand Comlan BAGAN
- Directeur de la Statistique agricole
monsieur Alexandre BIAOU

AF

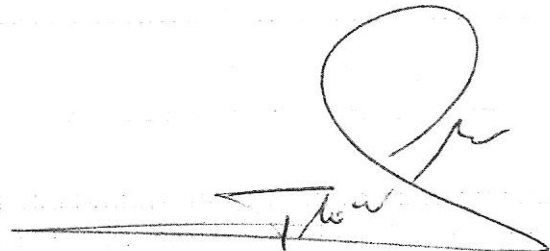
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

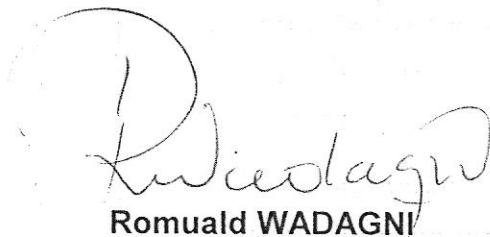
Fait à Cotonou, le 11 novembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



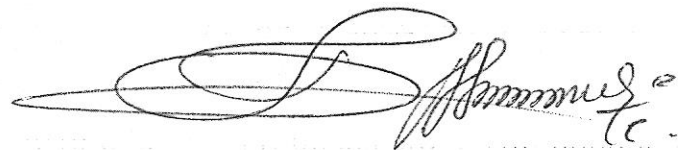
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ;
SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.